



MAIRIE DE LE GAVRE
44130 LE GAVRE

ARRÊTÉ DE VOIRIE RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION DE LA VOIE COMMUNALE N°1 LA MAGDELEINE A
L'OCCASION DU VIDE-GRENIER LE 22 JUIN 2025

Arrêté n° VO25-25

LE MAIRE DE LA COMMUNE DU LE GAVRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L. 2211-1, L.2212-1 et suivants et L.2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route, notamment ses articles L110-1 et suivants, R411-1 et suivants,

VU le code de la voirie routière,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et liberté des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, 8^{ème} partie : signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992, modifiée par l'arrêté du 6 décembre 2011 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de réglementer la circulation sur la voie communale n°1 au lieu-dit La Magdeleine à l'occasion du vide grenier le 22 juin 2025 à Le Gâvre organisé par l'association « La chapelle de la Magdeleine » afin de d'assurer la sécurité des usagers.

ARRÊTE

Article 1

Le 22 juin 2025 la circulation routière sur la voie communale n°1 sera interdite
Toutefois, l'accès sera autorisé pour les Services de secours, riverains.
La restriction sera effective de 7h00 à 19h00

Article 2

La circulation dans les deux sens sera déviée par la VC n°1, le CR n°110, le CR n°112, la VC n°7 et la VC n°1.

Article 3

La fourniture de la signalisation correspondante sera assurée par les services techniques de la commune, la pose et la dépose seront assurées par les organisateurs.

Article 4

Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur sur le site Internet de la Commune et affiché sur les lieux, aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.

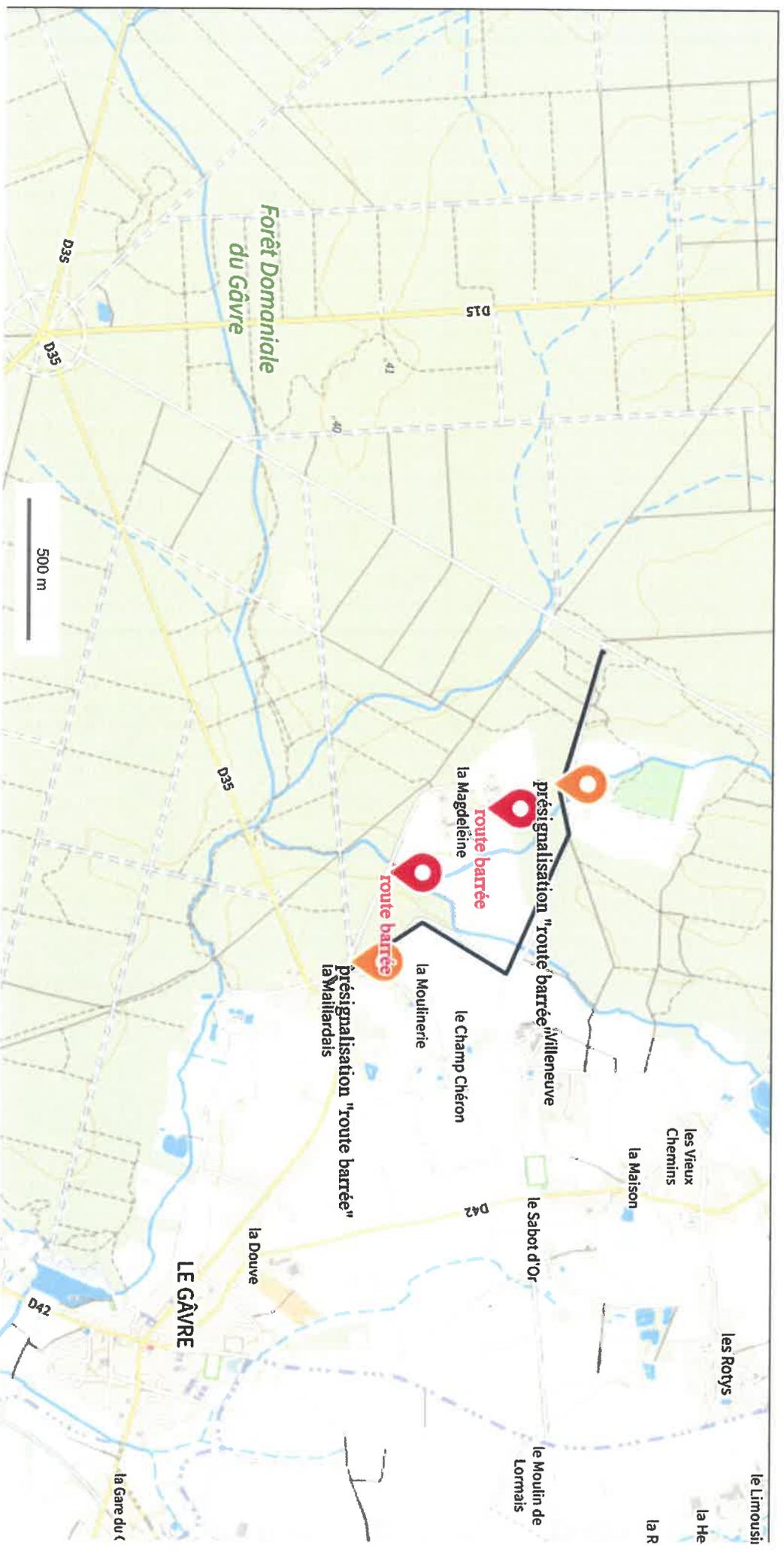
Article 5

Mme la Directrice Générale des Services du Gâvre, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Blain, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Gâvre, le 13 mai 2025
Le Maire,
Nicolas OUDAERT.



vide grenier du 22 juin 2025



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 1° 46' 08" W

Latitude : 47° 31' 44" N

